

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GENERALE  
A/31/162  
S/12156  
29 juillet 1976  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente et unième session  
Point 29 de l'ordre du jour provisoire<sup>x</sup>  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Trente et unième année

Lettre datée du 28 juillet 1976, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre qui vous a été adressée par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Syrie le 22 juillet 1976 (A/31/159 - S/12151).

L'accusation selon laquelle des forces israéliennes auraient, le 21 juin, ouvert le feu sur des civils syriens travaillant dans les champs est contournée. Les seuls tirs auxquels les forces israéliennes ont procédé dans la zone en question à cette date faisaient partie d'une série d'exercices et, conformément aux consignes permanentes, ils étaient tous dirigés vers l'ouest de la ligne A et absolument pas vers le territoire syrien, comme l'a d'ailleurs confirmé l'enquête de la FNUOD.

Alors que les forces armées syriennes interviennent massivement au Liban, il est tout simplement absurde de vouloir transformer des tirs sans importance, relevant d'exercices courants, en un incident international requérant l'attention du Secrétaire général, du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération et de mon profond respect.

Yassir Arafat  
Président de l'OLP